



COMMENTAIRE DE JURISPRUDENCE NUMÉRIQUE APERÇU MENSUEL, DÉCEMBRE 2025, VOL. 175

Des expertes et experts renommé(e)s commentent la
jurisprudence actuelle de manière précise et exacte.

DROIT DES CONTRATS

Verzicht des Verkäufers auf die Einrede der verspäteten Mängelrüge

Giulia Buscaglia / Dario Galli / Markus Vischer

In seinem Urteil 4A_357/2024 vom 13. März 2025 entschied das Bundesgericht, dass die Verkäuferin auf die Einrede der verspäteten Mängelrüge verzichtet habe und hiess die Beschwerde der Käufer gut. Das Bundesgericht ging dabei auf seine diesbezügliche Rechtsprechung im Zusammenhang mit Werkverträgen ein und wendete die daraus gezogenen Schlüsse auf den fraglichen Kaufvertrag an.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal fédéral 4A_357/2024 du 13 mars 2025
Publié le 02 décembre 2025

Les nouveautés juridiques les plus récentes sont résumées
pour vous dans les Blogs.

DROIT DE LA CONSTRUCTION ET DE L'IMMOBILIER

Gehörsverletzungen im Baubewilligungsverfahren

Jamie Lee Mancini

DROIT DE LA FAMILLE ET DROIT DES PERSONNES

La libération judiciaire d'un usufruit (art. 736 CC)

Timothée Pellouchoud

La qualité pour recourir au Tribunal fédéral de l'Autorité fédérale de surveillance des fondations

Nadia Masson

DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La révision d'un arrêt du Tribunal fédéral fondée sur l'apparence de partialité d'un juge des brevets

Johann Melet

DROIT DE LA SANTÉ

La nullité d'une décision de levée du secret médical
Ismaël Boubrahimi

DROIT DES CONTRATS

Can the higher (hidden) price obtained by a broker for the sale of a Ferrari Daytona constitute a ground for invalidating a brokerage agreement?

Alexandra Salamin-Casciaro

L'immunité diplomatique invoquée dans un litige de droit du travail

Yoann Stettler

DROIT DES OBLIGATIONS/DROIT DES CONTRATS (SAUF BAIL ET TRAVAIL)

La compétence *ratione materiae* du juge de la prévoyance professionnelle (art. 73 LPP)

André Lopes Vilar de Ouro

DROIT DES SOCIÉTÉS ET DROIT DES MARCHÉS FINANCIERS

Le Tribunal fédéral valide le naming and shaming

Romain Dupuis

Le droit à un examen spécial en cas de refus de l'assemblée générale (art. 697d CO)

Nadia Masson

DROIT DU TRAVAIL

Verweigerte Teilnahme eines Lehrers an Aktivitäten

Nicolas Facincani

Variables Zielgehalt - geschuldet oder nicht?

Nicolas Facincani

Fragen zur Entschädigung für geleistete Überstunden, Sonntags- und Feiertagsarbeit

Nicolas Facincani

DROIT PÉNAL

Agression ou rixe ? La défense excessive ne profite pas aux agresseurs

Timothée Pellouchoud

PROCÉDURE EN DROIT PUBLIC ET DROIT ADMINISTRATIF

Non-classement ou déclassement: la présomption de conformité des plans à la LAT

Margaux Collaud

EDITIONS WEBLAW

Le CJN rassemble des commentaires de jurisprudence rédigés par plus de 100 spécialistes, issus d'une trentaine de domaines juridiques. Les commentaires des experts font l'objet d'une évaluation par les pairs qui, réalisée par une rédaction renommée, permet de garantir un niveau de qualité élevé.

Outre les commentaires d'experts, le CJN abrite également des articles de blog. La responsabilité de ces articles incombe aux auteurs et propriétaires des blogs - [Liste des blogs](#)

Le CJN est proposé individuellement et dans le cadre du portail d'informations et de recherches Push-service des arrêts. Les commentaires peuvent être cités par une proposition de citation et des notes marginales.

Statistique :

Abonnés au "Commentaires de jurisprudence numérique (CJN)" : 9326

Informations et **impressum** :

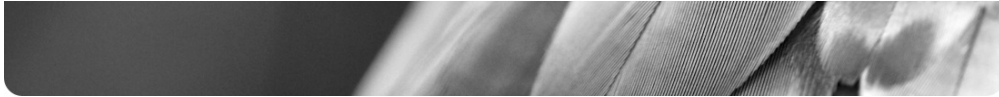
info@weblaw.ch | T +41 31 380 57 77

ISSN 1663-9995. Editions Weblaw.

Inscription et changement d'adresse : Login à <https://register.weblaw.ch>. En suivant les onglets «Modifier ses données personnelles» et ensuite «Adresse mail» il est possible de changer son adresse e-mail ou d'annuler l'abonnement à la newsletter du Push-Service des arrêts.

Prière de ne pas répondre à cet e-mail. Si vous désirez prendre contact avec nous, veuillez utiliser les données de contact indiquées.

<https://cjn.weblaw.ch>



Weblaw SA | Schwarztorstrasse 22 | 3007 Berne
T +41 31 380 57 77 | F +41 31 380 57 78 | info@weblaw.ch

